

Reconnaissant que les nations s'occupant activement de recherche planétaire doivent répondre aux besoins en matière de noms pour les cartes terrestres et marines,

Reconnaissant qu'étant donné la grande importance de l'exploration de l'espace pour l'humanité tout entière, une participation à l'échelle mondiale dans la procédure de dénomination des détails extra-terrestres assurerait que les générations futures héritent d'une nomenclature moins confuse que celle que l'on a reçue du passé,

Sachant que les nations activement engagées dans l'exploration planétaire ont élaboré certaines procédures aux fins de l'établissement de noms pour des cartes terrestres et marines et d'autres publications,

Consciente du rôle joué par l'Union astronomique internationale dans l'établissement de listes de noms et l'application de noms aux détails à usage international,

Recommande que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques collabore avec l'Union astronomique internationale et d'autres organismes internationaux intéressés dans des programmes visant à l'attribution de noms aux détails extra-terrestres afin de répondre à tous les besoins d'information en matière de noms,

Recommande également que, comme il est demandé, les nations emploient leurs propres langue et système d'écriture pour le traitement des termes génériques,

Recommande en outre que le Groupe d'experts élabore des formules de propositions à l'usage de tous les pays qui souhaiteront peut-être suggérer des noms pour les détails extra-terrestres.

24. Emploi de l'arabe comme langue de travail à la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Projet de résolution soumis par le Groupe arabe

La Conférence,

Considérant que depuis 1975, l'arabe est une des langues de travail de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et de certains de ses organes,

Notant que sept Etats arabes ont participé à la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et que pas moins de 15 Etats arabes devraient en principe participer à la quatrième Conférence,

Notant également que l'arabe est compris par huit délégations (autres que celles d'Etats islamiques) participant à la troisième Conférence, et que le nombre des délégations qui comprennent l'arabe représente donc près du tiers des délégations participantes,

Considérant que les Etats arabes sont disposés à prendre à leur charge en partie ou en totalité les dépenses afférentes à l'emploi de l'arabe comme langue de travail de la quatrième Conférence,

Recommande de faire de l'arabe l'une des langues de travail de la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.